



SOUTIEN AUX LYCÉENS

Motion adoptée par le congrès de la FCPE-Paris le 28 mai 2005

Les parents FCPE de Paris réunis en congrès exigent le respect de la liberté d'expression des lycéens et de leurs droits (association, réunion, etc.).

Les lycéens se sont saisis du droit de manifester pour exprimer leur opposition à la loi Fillon.

Depuis le début de leur contestation, le gouvernement a traité les lycéens avec le plus grand mépris, en refusant tout dialogue et en ayant recours à une répression sans précédent.

La FCPE-Paris dénonce les mesures d'intimidation et de répression des lycéens. Elle s'indigne des poursuites judiciaires à l'encontre de nombreux élèves au seul motif d'avoir manifesté et s'oppose aux brimades et aux sanctions disciplinaires passées et à venir.

Dans ce contexte, quelle que soit son appréciation sur les modalités d'action des lycéens, la FCPE-Paris demande la levée des sanctions et l'abandon des poursuites judiciaires. Elle réitère sa demande d'une enquête parlementaire sur les violences lors des manifestations et réclame que toute la lumière soit faite sur les procédures qui ont suivi (garde en vue, mise en examen, convocations...).

Elle appelle à l'expression d'une large solidarité avec les lycéens.

Le congrès accompagne la motion d'un soutien financier d'un montant de 300 €.